

**PROGRAMME DE COOPERATION
TRANSNATIONAL ESPACE ATLANTIQUE
2014-2020**

**RÉSUMÉ DU PROJET
DE PROGRAMME OPERATIONNEL
POUR CONSULTATION PUBLIQUE**

Juin 2014



European Union

European Regional
Development Fund



INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1. STRATÉGIE POUR LE PROGRAMME DE COOPERATION	4
1.1 Analyse de l'espace du programme en termes de besoins.....	4
a) Analyse de la situation socio-économique de l'espace du programme	4
b) Analyse AFOM.....	7
c) Besoins et défis du programme	10
1.2 Stratégie du Programme	16
CHAPITRE 2. DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES.....	18
2.1 Axe Prioritaire 1 - Stimuler l'innovation et la compétitivité	18
Objectif Spécifique 1.1 : Renforcer les capacités d'innovation par la coopération pour favoriser la compétitivité.....	18
Objectif Spécifique 1.2 : Renforcer le transfert des résultats de l'innovation pour contribuer à l'émergence de nouveaux produits, services et processus	20
2.2 Axe Prioritaire 2 - Encourager l'efficacité des ressources	22
Objectif Spécifique 2.1 : Encourager le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	22
Objectif Spécifique 2.2 : Encourager la croissance verte l'éco-innovation et l'efficacité environnementale	25
2.3 Axe Prioritaire 3 - Renforcer les systèmes de gestion de risques.....	28
Objectif Spécifique 3.1 : Renforcer les systèmes de gestion de risques.....	28
2.4 Axe Prioritaire 4 - Promouvoir la biodiversité et les atouts naturels et culturels	30
Objectif Spécifique 4.1 : Améliorer la protection de la biodiversité et valoriser les services écosystémiques	30
Objectif Spécifique 4.2 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour stimuler le développement économique.....	32

INTRODUCTION

Le programme opérationnel Espace Atlantique est le résultat des travaux menés par le Groupe de travail pour la préparation du Programme Espace Atlantique 2014-2020, comprenant les représentants des cinq États membres – la France, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni ; l'Autorité de gestion et le Secrétariat Technique Conjoint.

Au cours des derniers mois, les représentants des États membres, la Commission Européenne, et les parties prenantes du programme ont été interrogés dans le cadre de l'approche stratégique pour la préparation du Programme, par ailleurs une enquête dirigée aux parties prenantes a également été réalisée et des experts ont été consultés sur un certain nombre de questions. Le Groupe de travail s'est réuni neuf fois jusqu'à présent et tiendra des réunions pendant et après la consultation publique en vue de finaliser le Programme, en prenant compte des résultats de la consultation publique. Le Programme sera ensuite soumis à la Commission Européenne pour approbation.

Le Programme est soumis à la consultation de toutes les parties prenantes et bénéficiaires potentiels, ce faisant, l'objectif du Groupe de travail est de vérifier la pertinence des choix concernant le cadre de la stratégie définie pour le programme, les axes prioritaires et les objectifs spécifiques sélectionnés pour répondre aux défis et aux besoins identifiés de l'Espace Atlantique. Le nouveau Programme, via ses activités de coopération transnationale contribuera à la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et renforcera la cohésion économique, sociale et territoriale. Le but est de répondre à cette stratégie et à ces objectifs en choisissant les priorités de coopération (Axes prioritaires) et les objectifs spécifiques réalisables et capables de générer des résultats mesurables ou de changer le territoire de la région Atlantique. Comme certains des objectifs peuvent être particulièrement difficiles à atteindre, les réponses et les commentaires que vous donnerez seront cruciaux pour le Groupe de travail afin de confirmer leur pertinence.

Votre contribution à ce processus de consultation est essentielle, en tant qu'utilisateurs finaux potentiels du programme, experts dans l'un des domaines de coopération couverts ou intervenant ayant un intérêt direct ou indirect dans la coopération au sein de l'Espace Atlantique.

Le Groupe de travail vous remercie pour votre contribution et participation à la consultation publique et par conséquent à la préparation du Programme.

CHAPITRE 1. STRATÉGIE POUR LE PROGRAMME DE COOPERATION

1.1 Analyse de l'espace du programme en termes de besoins

a) Analyse de la situation socio-économique de l'espace du programme

L'Espace Atlantique comprend la partie occidentale de l'Europe bordée par l'Océan Atlantique. Cette région inclut l'ouest du Royaume-Uni, l'Irlande, le Portugal, la partie nord-ouest et sud-ouest de l'Espagne et l'ouest de la France. Ce programme englobe 37 régions au total, lesquelles sont présentées dans le tableau suivant :

Pays	Régions
France	Haute-Normandie, Basse-Normandie, Pays-de-La-Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine
Irlande	Border, Midland and Western, Southern and Eastern
Portugal	Norte, Algarve, Centro, Lisboa, Alentejo, Açores, Madeira
Espagne	Galicia, Principado de Asturias, Cantabria, Navarra, País Vasco, Andalucía (Huelva, Cádiz and Sevilla), Islas Canarias
Royaume Uni	Cumbria, Cheshire, Greater Manchester, Lancashire, Merseyside, Gloucestershire, Wiltshire and North Somerset, Dorset and Somerset, Cornwall and Isles of Scilly, Devon, West Wales and The Valleys, East Wales, South Western Scotland, Highlands and Islands, Northern Ireland

Il est important de souligner que le Programme 2014-2020 couvrira un espace élargi par rapport au PO précédent grâce à l'inclusion de nouvelles régions : les Iles Canaries (Espagne) et les Régions Autonomes des Açores et de Madère (Portugal)

Le processus d'intégration de nouvelles régions donne suite à une demande des États-membres au bénéfice de l'espace du programme. La participation des trois régions insulaires contribuera à davantage de cohésion dans l'Espace Atlantique, développera son patrimoine naturel et culturel et améliorera son avantage comparatif en termes de perspective maritime.

L'Espace Atlantique recense près de 58,6 millions d'habitants (en 2012 28,7 millions d'hommes et 30,2 millions de femme) générant un PIB total de 1.486.301 millions d'euros répartis par pays et années comme le montre le tableau suivant :

PIB de la Région Atlantique (millions d'euros aux prix courants du marché)

	2007	2008	2009	2010	2011
France	383.605	383.065	375.100	382.003	395.149
Irlande	189.653	180.250	162.284	158.096	162.599
Portugal	169.250	171.921	168.334	172.662	170.942
Espagne	296.309	306.268	293.319	295.708	297.265
Royaume-Uni	554.988	480.937	424.684	456.358	460.346

Source: Eurostat

Les caractéristiques principales qui rassemblent les pays de cette région sont leur patrimoine environnemental et leur dimension maritime ainsi qu'un développement territorial et urbain reposant sur une majorité de zones rurales intermédiaires et un nombre limité de grandes

zones urbaines. La densité moyenne de population est de 84 habitants par km² (2011), soit inférieure à la moyenne de l'UE des 27 (116,61).

Parmi d'autres points de convergence de l'Espace Atlantique constituant un facteur-clé de développement, nous pouvons citer la tradition de coopération, l'existence de réseaux solidement établis entre les principaux acteurs et une identité et un patrimoine culturels forts. Dans ce cadre, le programme de coopération territoriale est un instrument important pour poursuivre le développement des territoires transnationaux de la région Atlantique.

Néanmoins, l'espace du Programme est diversifié à plusieurs niveaux. En effet, un écart nord-sud et côtier-intérieur est souvent constaté et les écarts en termes de développement économique et démographique sont considérables.

La figure ci-dessous présente les caractéristiques majeures identifiées pour la région Atlantique à plusieurs niveaux : spécificités géographiques et accessibilités, questions sociales et d'emploi, développement-compétitivité économique et situation environnementale, ressources naturelles et efficacité énergétique.

Une partie de hétérogène de l'Europe , présentant des disparités régionales et un écart nord-sud très marqué en matière de démographie, accessibilité, enseignement supérieur, abandon scolaire, développement économique, compétitivité (index ICR) et performance régionale en termes d'innovation (Tableau de bord de l'innovation), part de sites NATURA 2000 et capacité d'adaptation aux changements climatiques

1. Géographie et accessibilité

- A) Une partie hétérogène de l'Europe, présentant un écart nord-sud important en termes de démographie et d'accessibilité
- B) Forte dimension maritime
- C) Caractéristiques rurales et semi-rurales (zones rurales et intermédiaires très proches des villes)
- D) Une grande partie de la région Atlantique est marquée par des problèmes d'accessibilité: "L'accessibilité demeure une condition sine qua non pour atteindre un développement total et intégré de la Région Atlantique. "

2. Emploi et questions sociales

- A) Répartition démographique inégale alliant des régions très dynamiques à des territoires qui perdent leurs résidents et population (dans les zones rurales)
- B) Taux d'emploi inférieur aux objectifs stratégiques UE 2020 dans les régions de l'Espace Atlantique, ce qui exige des efforts supplémentaires sur le plan de la croissance et l'emploi
- C) Les taux de chômage à long terme touchent d'avantage certaines régions de l'Espace Atlantique que d'autres
- D) Ecart nord-sud pour les niveaux d'enseignement avec quelques chiffres préoccupants dans certaines régions du Portugal et de l'Espagne

3. Développement et compétitivité économique

- A) Une aggravation générale de la situation économique peut être observée dans la région (comparativement à la période de programmation précédente), ce qui implique un risque potentiel d'accroissement du fossé nord-sud
- B) Dynamisme économique concentré surtout dans les zones urbaines (avec quelques exceptions mineures)
- C) D'une manière générale, des valeurs plus faibles pour le taux régional de compétitivité peuvent être constatées dans le reste de l'Europe Occidentale
- D) Le niveau de dépenses en matière de R&D est moyen ou inférieur aux valeurs européennes. La plupart des régions atlantiques atteignent entre 1% et 2%, ce qui est loin de l'objectif UE 2020 de 3%

4. Ressources environnementales, naturelles et efficacité énergétique

- A) Ressources naturelles bien préservées mais le nombre de régions présentant une part considérable de zones NATURA 2000 est faible
- B) Forte exposition aux changements climatiques en raison de la vaste surface côtière de la Région Atlantique
- C) La pollution provenant d'activités industrielles, du transport, de la production et des habitudes de consommation sont des facteurs qui augmentent l'exposition des territoires atlantiques aux effets du changement climatique
- D) La Région Atlantique est la deuxième grande région transnationale d'énergie éolienne en Europe et la plupart des territoires offrent des perspectives de développement en matière d'énergie houlomotrice bien que sa mise en place constitue actuellement un réel défi.

b) Analyse AFOM

Ce chapitre comprend l'analyse AFOM de L'Espace Atlantique.

Afin de placer l'analyse AFOM dans le contexte Europe 2020 et des objectifs thématiques y afférents, les facteurs principaux identifiés dans l'analyse ont été confirmés et hiérarchisés avec les États-membres et un nombre important de parties prenantes a été consulté pendant le processus de programmation.

Il est important de noter que l'objectif est d'inclure dans l'analyse tous les points essentiels et les problèmes communs en vue d'une contribution transnationale dans le cadre du Programme Espace Atlantique.

Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces sont spécifiées ci-dessous :

Analyse AFOM de l'Espace Atlantique

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une des plus anciennes traditions de coopération en Europe ✓ Des réseaux forts entre les acteurs principaux de l'Espace Atlantique travaillant ensemble depuis plus de deux décennies ✓ La dimension maritime de l'économie atlantique constitue un atout exceptionnel dans une région dotée d'une forte tradition d'industries maritimes (construction navale, aquaculture, pêche, ports etc.) ✓ Grand dynamisme de plusieurs régions métropolitaines et pôles de croissance (Lisbonne, Porto, Bilbao, Oviedo-Gijón-Aviles, Bilbao, Bordeaux, Nantes, Cardiff, Bristol, Liverpool, Manchester, Glasgow, Belfast et Dublin), leaders et moteurs de croissance et d'emploi. ✓ Un environnement bien préservé dans les régions rurales, la qualité du paysage naturel, la richesse de la biodiversité et la qualité de l'eau et de l'air peuvent être présentés comme des atouts de la région. Identité culturelle et patrimoine forts dans l'Espace Atlantique (comprenant la dimension celte -Irlande, Ecosse, Pays de Galles, Cornouailles, Bretagne, Asturies, Galice) ✓ Zones urbaines attractives, paysages naturels bien préservés et forte identité culturelle rendant la région attractive pour les visiteurs et touristes ✓ L'énergie éolienne et houlomotrice peuvent être les pierres angulaires pour construire une économie à faible intensité de carbone dans l'Espace Atlantique ✓ Structures de travail bien ancrées entre les villes portuaires atlantiques. ✓ Existence de villes comprenant une grande variété de pôles de recherche et centres d'excellence (y compris de recherche marine et maritime) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Situation partiellement périphérique de l'Espace Atlantique dans l'UE élargie ✓ La région affiche un important écart nord-sud qui en fait une région hétérogène en Europe, marquée par les disparités régionales, très évident à plusieurs niveaux : démographie, accessibilité, études supérieures, abandon scolaire précoce, développement économique, compétitivité (index RCI) et performance régionale en matière d'innovation (tableau de bord européen de l'innovation), partage de sites NATURA 2000 et capacité d'adaptation aux changements climatiques. ✓ Le territoire atlantique présente de grandes différences en matière de tendances économiques et démographiques entre les régions littorales et intérieures. ✓ Niveaux de compétitivité plus faibles dans l'Espace Atlantique par rapport au reste de l'Europe de l'Ouest. ✓ Liaisons limitées entre le littoral et l'intérieur ✓ Niveaux d'innovation relativement bas dans plusieurs secteurs économiques traditionnels avec un grand potentiel de croissance et d'emploi dans l'Espace Atlantique ✓ Niveaux de RDI stationnaires ou décroissants, expliqués en partie par la crise économique sévère et le resserrement du crédit. ✓ Demandes de brevets peu nombreuses traduisant un niveau d'innovation et d'activité technologique limité. ✓ A l'exposition actuelle des territoires atlantiques aux effets du changement climatique s'ajoute un potentiel renforcement de la pollution résultant des activités industrielles, des nouveaux moyens de production et des nouvelles habitudes de consommation. ✓ L'exploitation limitée du potentiel des énergies marines renouvelables ✓ Liaison limitée des installations off-shore au réseau européen ✓ Capacité limitée d'adaptation aux changements climatiques en raison des barrières économiques, socioculturelles, institutionnelles et technologiques ✓ Urbanisation déséquilibrée dans la région avec une forte concentration au long du littoral ✓ Pénurie de compétences professionnelles, surtout dans certains secteurs de l'industrie maritime

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">✓ Rôle potentiel de l'Espace Atlantique en tant que « Porte vers l'Europe de l'Ouest »✓ Potentiel du transport maritime à développer au maximum✓ Fort agenda politique en Europe sur la Croissance Bleue et les initiatives liées aux bassins maritimes.✓ Les différents modèles territoriaux en matière d'innovation dans plusieurs zones de l'Espace Atlantique sont l'occasion de mettre en place des synergies entre les régions présentant des profils d'innovation différents qui peuvent être renforcés pour mieux exploiter les complémentarités.✓ Potentiel de croissance pour l'économie bleue et la spécialisation maritime : tourisme côtier, aquaculture, nautisme, industries navales et nautiques, énergie renouvelable off-shore, technologies bleues.✓ Grand potentiel pour les énergies marines renouvelables : énergie éolienne, houlomotrice et marémotrice, énergie thermique des mers, etc. L'Espace Atlantique est la deuxième zone transnationale d'énergie éolienne en Europe et pratiquement la totalité du territoire peut promouvoir l'énergie houlomotrice bien que le défi soit difficile à relever.✓ Possibilité d'exploiter davantage le modèle d'économie verte en tirant parti des ressources naturelles de l'Espace Atlantique✓ Potentiel pour augmenter les retombées du secteur touristique✓ Potentiel rôle-clé des régions urbaines atlantiques et des pôles de croissance (comprenant les villes portuaires) dans l'internationalisation et l'attractivité de l'économie atlantique✓ Occasion de développer une région dynamique en renforçant les réseaux urbains et les liaisons entre le littoral et l'intérieur	<ul style="list-style-type: none">✓ Crise économique, restrictions budgétaires et rationnement du crédit✓ Risque d'augmenter le fossé nord-sud en raison de la crise économique et financière✓ Grande concurrence de ports majeurs situés à l'extérieur de l'Espace Atlantique✓ Risques environnementaux, sociaux et juridiques potentiels liés au développement des technologies de croissance bleue✓ Grande exposition aux effets du changement climatique (érosion des côtes, submersion, eutrophisation de l'océan et stress hydrique)✓ Risque d'accidents liés aux activités économiques maritimes (naufages, rejets pétroliers etc.)✓ Niveaux de dépeuplement croissants dans certaines régions des territoires atlantiques.

c) Besoins et défis du programme

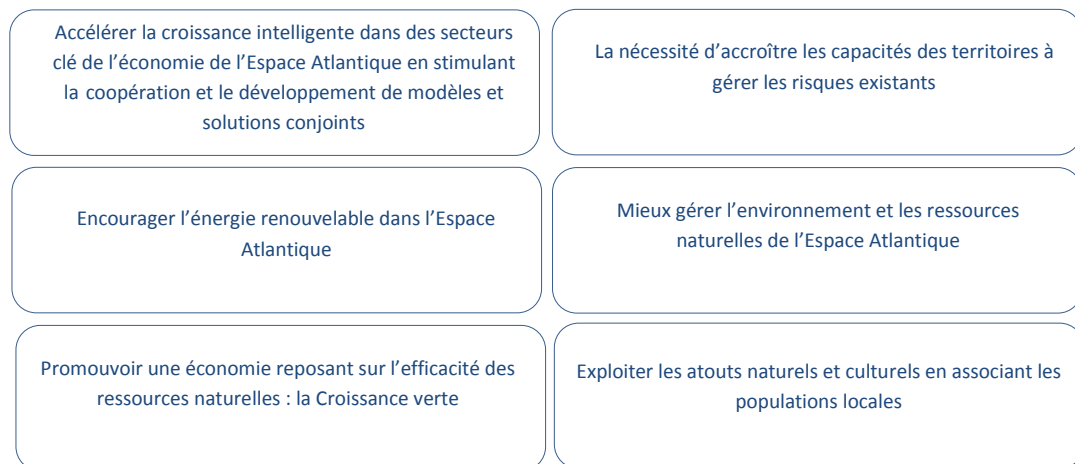
Le Programme Opérationnel Espace Atlantique 2014-2020 devrait contribuer à la mise en place de la stratégie de l'Union visant une croissance intelligente, durable et inclusive et l'atteinte des objectifs en matière de cohésion économique, sociale et territoriale.

Selon le Règlement sur les mesures spécifiques de soutien du Fonds Européen de Développement Régional en vue de la coopération territoriale européenne, **la coopération transnationale doit viser le renforcement de la coopération au moyen d'actions destinées à un développement territorial en accord avec les priorités de la politique de cohésion.**

Par ailleurs, dans le cadre de la Coopération Territoriale Européenne, le FEDER devra apporter sa contribution afin d'atteindre les objectifs en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et de les appliquer aux objectifs thématiques : développer une économie reposant sur la connaissance, la recherche et l'innovation, encourager une économie plus verte, plus compétitive, utiliser plus efficacement les ressources, afficher un fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale et développer la capacité administrative.

Cependant, le Programme de Coopération Transnationale Espace Atlantique ne peut pas relever tous les défis visés, c'est pourquoi il **doit se concentrer sur un ensemble restreint de sujets pour optimiser les ressources qui lui sont allouées**, donnant suite à la stratégie Europe 2020 et aux thèmes y afférents et répondant de manière appropriée aux problèmes qui ne peuvent pas être résolus à une échelle régionale ou nationale.

Il résulte de ces constats, que les besoins principaux en matière de développement et les défis à relever par le Programme Opérationnel Espace Atlantique 2014-2020 sont les suivants:



Accélérer la croissance intelligente dans les secteurs clé de l'économie dans l'Espace Atlantique en stimulant la coopération et le développement de modèles et de solutions conjoints

En démarrant sa période de programmation 2014-2020, le programme Espace Atlantique doit faire face à plusieurs enjeux liés à la capacité de croissance, d'innovation et de création

d'emplois en Europe et dans l'espace atlantique. Les dépenses en matière de recherche et développement sont considérées comme un moteur de croissance économique. Par conséquent, investir 3% du PIB dans la Recherche et Développement (R-D) constitue un objectif majeur d'Europe 2020. Les dépenses des entreprises privées sont essentielles à la réalisation de cet objectif. En dépit de l'existence d'une grande variété de centres d'excellence, notamment au niveau de la recherche marine et maritime, l'espace du programme présente surtout des valeurs moyennes, que ce soit pour les dépenses de R-D globales ou pour les dépenses de R-D dans le secteur privé. En particulier, les niveaux de dépenses de R-D dans l'Espace atlantique sont égaux ou inférieurs aux valeurs européennes moyennes, la plupart des régions y alloue 1 à 2 % du PIB et les régions du sud du Portugal, Açores et Madère compris, le nord-ouest espagnol et les Iles Canaries, la France et l'ouest du Royaume Uni sont pratiquement en-dessous de 1%. La part des dépenses en R-D est au-dessus des 3% du PIB régional seulement dans certaines régions du sud du Royaume-Uni.

Ainsi, le Programme Espace Atlantique devrait soutenir la réduction de toutes les barrières à l'innovation et devrait contribuer à créer un contexte commercial favorable à l'innovation, pour attirer de nouveaux investissements et de nouvelles activités dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI).

De plus, il conviendra également d'encourager la mise en place de nouveaux mécanismes de regroupement et de coopération entre les secteurs complémentaires et entre les acteurs économiques et de la recherche dans un contexte transnational. La promotion de cette coopération visant à créer et à développer des regroupements plus solides et à transférer les connaissances et la technologie vers l'industrie, présente un potentiel considérable pour la croissance et contribuera à la « libre circulation » des connaissances dans l'Espace Atlantique.

En outre, soutenir la coopération pour exploiter de nouvelles idées et les résultats de la recherche ainsi que la création d'activités à haute intensité de connaissances adaptées au marché, est aussi une priorité pour le Programme. À cet égard, la traduction de la recherche fondamentale en recherche technologique et appliquée, en lignes pilotes ou la validation préalable de produits, doit également être soutenue.

Enfin, la facilitation et l'incitation à la coopération dans le domaine de l'innovation seront structurées autour des secteurs dans lesquels les régions de l'Atlantique ont un plus grand potentiel de développement, pour lequel une réelle masse critique peut être créée et où d'importantes possibilités peuvent être identifiées, en accord avec les stratégies de recherche et innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) qui ont été développées par l'ensemble des régions de l'Atlantique.

Encourager l'essor des énergies renouvelables dans l'Espace Atlantique

L'Espace Atlantique, tout comme le reste de l'Europe, est confronté à des défis importants liés à la pression que l'industrie, l'économie et la société exercent sur l'environnement. Dans le cas de la façade atlantique de l'Europe, ces défis sont d'une importance particulière en raison de l'étendue de son espace côtier, rendant ainsi la région très vulnérable aux conséquences du changement climatique.

Ainsi, l'Espace Atlantique doit intensifier les efforts existants pour favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en augmentant la production, la distribution et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable. Cette transition vers une économie à faible émissions de carbone pourra contribuer non seulement à relever les défis environnementaux, mais représente également un potentiel important de croissance économique et de création d'emplois dans l'Espace Atlantique.

À ce sujet, la part des énergies renouvelables parmi les énergies existantes dans les États-membres (biomasse, bois, cultures énergétiques et énergies marines: éolienne, houlomotrice et marémotrice) devrait augmenter et le Programme Espace Atlantique peut soutenir le processus de développement les cadres de coopération institutionnels, sociaux et technologiques appropriés, capables de faciliter la transition mentionnée ci-dessus.

Cette triple dimension se traduit dans la pratique par une focalisation du Programme sur trois volets différents : volet politique (travail avec les institutions, les autorités régionales et locales) ; volet social (accroître la sensibilisation aux énergies renouvelables et à l'importance que leur déploiement pourrait impliquer pour les économies locales, (également bénéfique du point de vue environnemental) et volet technologique (travailler avec l'industrie pour structurer le secteur).

De plus, l'Espace Atlantique est une région privilégiée pour le développement d'énergies marines renouvelables (EMR) : les conditions environnementales sont favorables et leur potentiel est loin d'être totalement exploité. Les capacités des EMR planifiées et installées attestent de leur réel potentiel dans l'Espace, de l'importance des capacités de développement technologique existantes dans certaines zones de l'Atlantique, et du grand nombre d'investisseurs, d'entreprises et autorités publiques actifs dans le secteur. Ces capacités attestent également des progrès significatifs réalisés via des études, l'application de stratégies globales et les d'objectifs en termes d'EMR. La priorité, vise cependant, toutes formes d'énergies renouvelables pour lesquelles une expérience consistante peut être partagée et approfondie par le biais de la coopération.

La priorité du Programme, consistera à soutenir le développement des énergies renouvelables en mesure d'offrir des opportunités de production significatives, pour ces territoires périphériques présentant une forte dépendance énergétique, ainsi que des opportunités économiques fondées sur les atouts considérables des régions atlantiques en termes de tissu industriel, de qualité de formation, centres de recherche et expérience de collaboration dans les domaines terrestre, côtiers et maritime.

Promouvoir une économie reposant sur l'efficacité des ressources : la Croissance Verte

L'éco-innovation représente la création de nouveaux produits, services et systèmes qui réduisent l'utilisation des ressources et des impacts environnementaux nocifs.

Elle a récemment pris de l'importance en tant que facteur clé pour aider les entreprises et les opérateurs économiques à élaborer des idées et solutions adaptées aux changements climatiques et aux défis de l'utilisation des ressources. L'Union européenne et l'OCDE ont été à

l'avant-garde des efforts visant la promotion de l'éco-innovation à différents niveaux au cours des dernières années.

L'éco-innovation et la croissance verte peuvent se présenter sous plusieurs formes, y compris sous la forme de produits novateurs ou améliorés, de technologies, services, gestion, structures organisationnelles, dispositions institutionnelles et changements de modes de vie ou de comportements.

L'introduction de l'éco-innovation et de la croissance verte dans l'Espace Atlantique peuvent présenter de nouvelles opportunités de marché, créer des emplois et renforcer les PME des régions en les dotant d'avantages compétitifs.

La croissance verte présente des bénéfices variés, à la fois pour l'environnement et l'économie locale au sein de l'Espace Atlantique, l'éco-innovation doit par conséquent être située au centre de la croissance durable et intelligente des régions. La Commission européenne considère que les autorités locales et régionales constituent des acteurs pertinents pour promouvoir les éco-innovations transformatrices et un changement systémique. Cela est lié à leur pouvoir en matière de décisions politiques, à leur contrôle des ressources publiques et au rôle important qu'elles peuvent jouer pour établir des liens entre les entreprises, la recherche et la société civile. Ainsi, en soutenant l'innovation avec la promotion de projets développant les technologies environnementales et l'éco-efficacité, les autorités régionales et locales de l'Espace Atlantique peuvent aider à transformer la manière dont les acteurs locaux consomment les ressources, interagissent avec leurs écosystèmes et valorisent l'économie.

Les autorités locales et régionales pouvant faciliter les changements en soutenant différentes éco-innovations et en impliquant différents acteurs pour développer et mettre en place des stratégies d'éco-innovation, ce en particulier dans un contexte de politique régionale et des stratégies de recherche et innovation pour une spécialisation Intelligente (RIS3), il existe de grandes opportunités pour la coopération transnationale dans différents domaines, lesquels comprennent la R-D, les études, les stratégies, les spécialisations intelligentes, la définition d'objectifs et de solutions institutionnelles. La coopération peut donc, apporter une contribution significative au développement des progrès dans ces domaines.

La nécessité d'accroître les capacités des territoires Atlantiques à gérer les risques existants

Les systèmes marins naturels complexes et riches, ainsi que la présence de zones humides, estuaires, lagunes, et la variété des zones rétro-littorales confèrent à l'Espace Atlantique son apparence spécifique tout en contribuant à l'attractivité de ses zones rurales.

Cependant, l'Espace Atlantique est exposé à de nombreuses menaces et pressions, à d'importants contrastes démographiques entre des régions dépeuplées et des régions qui se développent rapidement, aux fortes pressions exercées sur les systèmes côtiers dû à l'activité touristique croissante et au développement urbain, à l'érosion côtière, aux risques créés par les et aux conditions naturelles. Sont également constatées de fortes pressions sur la qualité des eaux côtières, des rivières et des estuaires qui résultent des activités liées à l'agriculture, à la démographie et à l'industrie. À cela s'ajoute la pollution résultant des activités industrielles, des

transports et des nouveaux modèles de production et de consommation. Les villes de toutes tailles et les territoires intérieurs sont aussi affectés.

Par ailleurs, l'exposition de l'Espace Atlantique à ces menaces naturelles et anthropiques est intensifiée par son important linéaire côtier qui rend la région particulièrement sensible aux risques environnementaux côtiers et à ces conditions spécifiques, ainsi qu'aux activités maritimes.

De plus, cette vulnérabilité est aussi exacerbée par le changement climatique. En effet, dans les territoires atlantiques (aussi bien côtiers qu'intérieurs) les phénomènes naturels sont devenus plus fréquents et plus étendus à cause des changements climatiques. La tempête Xynthia en février 2010 illustre l'importance de ce phénomène qui a frappé plusieurs pays européens, y compris de l'Espace Atlantique, provoquant d'importants dégâts matériels et la mort de plusieurs dizaines de personnes. Les incendies forestiers en Espagne et au Portugal et les récentes inondations au Royaume-Uni sont des exemples qui illustrent également ces phénomènes.

Enfin, comme c'est le cas pour tout le continent européen, un gradient sud-nord domine aussi l'Espace Atlantique, où les régions du Nord sont caractérisées par une faible augmentation de leur vulnérabilité tandis que l'ouest de la France et de la plupart des régions du nord de l'Espagne et du Portugal feront probablement face à des impacts moyens et élevés.

Malgré le fait que les régions de la façade Atlantique partagent des caractéristiques communes et sont exposées à des risques et menaces potentiels similaires, contrairement à d'autres mers de l'Europe, les initiatives politiques régionales et la coopération sont limitées sur la côte atlantique pour permettre de faire face à ces défis importants.

Par conséquent, la similarité des situations et l'importance des impacts potentiels, notamment dans les régions côtières densément peuplées, justifient le développement d'initiatives communes transnationales en matière de connaissance et d'identification des risques ainsi que la définition, la diffusion et l'adoption de méthodologies conjointes pour gérer et prévenir ces situations sur les territoires atlantiques (notamment en ce qui concerne la submersion et l'évolution du littoral et de l'arrière-pays, ou même la qualité des eaux côtières et leur impact sur les activités économiques).

À ce niveau, protéger globalement les régions atlantiques, aussi bien côtières que de l'intérieur, y compris soutenir l'adaptation au changement climatique et répondre de manière plus coordonnée aux risques potentiels sont des questions fondamentales qui pourraient bénéficier d'une approche transnationale.

Améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de l'Espace Atlantique

L'Espace Atlantique abrite des écosystèmes naturels dont l'importance est essentielle, que ce soit en raison de leur dimension géographique ou de la richesse de leur biodiversité. Les régions côtières et maritimes ont une importance particulière, elles recensent une grande densité et diversité d'activités maritimes dépendant essentiellement des ressources naturelles et ayant un impact potentiel sur ces dernières.

La biodiversité et l'état écologique des écosystèmes environnementaux de l'Atlantique sont des actifs qui offrent des opportunités spécifiques, notamment les écosystèmes marins et côtiers, en termes d'attractivité du territoire, de qualité de vie et de valorisation économique. Le développement des secteurs émergents basés sur les écosystèmes côtiers, tels que les biotechnologies, les biomatériaux, l'algoculture, etc. démontre l'importance de ce capital naturel.

Cependant, le patrimoine naturel fait face à d'importants risques et menaces, en particulier liés au développement des activités humaines sur les terres, les côtes et la mer, tels que la pollution des eaux intérieures et côtières, la réduction des zones humides, l'importante pression exercée sur les ressources marines. Par ailleurs, la part de zones Natura 2000 au sein de l'Espace Atlantique est insuffisante pour compenser les tensions écologiques constatées.

Le potentiel de richesse, les caractéristiques et fragilités communes de ces ressources naturelles justifient une approche centrée sur la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles de l'Espace afin de contribuer au maintien de l'équilibre entre les activités économiques et la protection de l'environnement qui garantit un développement durable sur le long terme.

Le Programme Espace Atlantique contribuera à la définition et mise en œuvre de méthodes de gestion pour promouvoir une approche de préservation concertée, pour que les mesures qui prises dans certains territoires ne soient pas incompatibles avec d'autres prises ailleurs concernant des écosystèmes communs ou naturellement articulés. Cet aspect est essentiel pour la gestion de certains habitats ou espèces par exemple.

Enfin, la mise en œuvre de cette approche de préservation commune sera focalisée sur les zones et écosystèmes faisant face aux risques et menaces les plus forts, tout en ayant d'importantes potentialités d'un point de vue économique et environnemental.

Exploiter les atouts naturels et culturels en associant les populations locales

L'Espace Atlantique est doté d'un patrimoine naturel et culturel commun et partagé lui conférant un caractère unique et incontestable, Il constitue un atout essentiel d'un développement socio-économique durable contribuant à la qualité de vie au sein de la région. La dégradation des écosystèmes maritimes et la perte de biodiversité due à l'intervention humaine croissante, les changements climatiques, les risques naturels et anthropiques sont les problèmes les plus urgents auxquels les autorités allant des Highlands écossais à la Baie de Cadix dans le sud de l'Espagne doivent faire face. La préservation et l'amélioration de l'identité culturelle européenne et atlantique doivent être également placées au cœur de l'agenda politique dans un contexte de globalisation croissante.

Une réponse adaptée à ces défis et la promotion de l'identité de l'Espace Atlantique sont la base pour valoriser les atouts naturels et culturels de la région, notamment via l'étroite implication des communautés et populations locales. Cela demande des actions concertées et un renforcement des connaissances et compétences spécialisée à un niveau transnational afin de protéger et d'exploiter l'identité culturelle et naturelle de la région.

La coopération transnationale sur ce point aidera à atteindre un impact local direct et contribuera à la fois à l'amélioration de l'attractivité de la région (en renforçant la capacité d'attraction de plus de visiteurs et de touristes) et au dynamisme des économies locales.

1.2 Stratégie du Programme

Le règlement de la coopération territoriale européenne précise que la coopération transnationale doit viser à renforcer la coopération par des actions favorables au développement territorial intégré liées aux priorités de la politique de cohésion de l'Union, et doit également intégrer la coopération transfrontalière maritime qui n'est pas couverte par les programmes de coopération transfrontalière. Il est également indiqué que le Programme doit se concentrer sur un nombre limité d'Objectif Thématiques, correspondant aux besoins de la zone du programme où il peut apporter une contribution plus pertinente.

Enfin, il est mentionné que lorsque les États membres et les régions font partie de stratégies macro - régionales et de bassins maritimes (comme c'est le cas du Programme Espace Atlantique), les programmes de coopération concernés doivent définir comment leur intervention peut apporter sa contribution à ces stratégies.

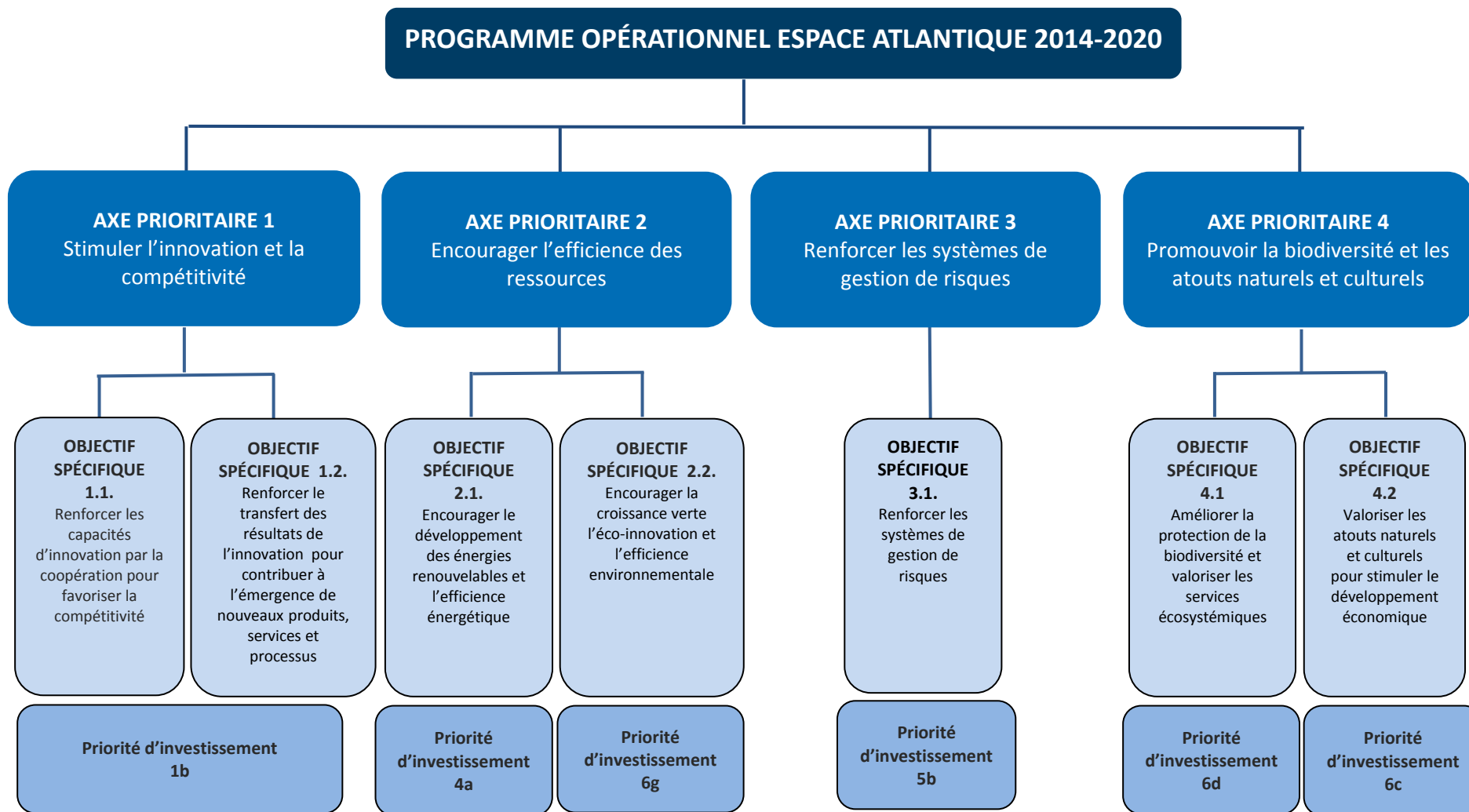
Considérant les aspects mentionnés ci-dessus, et sur la base des principaux besoins identifiés, les défis et les priorités de financement, la stratégie du programme est structurée autour de quatre Axes Prioritaires qui visent quatre Objectifs Thématiques, présentés dans la liste thématique de l'article 9 du Règlement portant des dispositions communes aux 5 fonds (RPDC):

- ✓ Axe Prioritaire 1 - Stimuler l'innovation et la compétitivité (Objectif Thématique 1)
- ✓ Axe Prioritaire 2 - Encourager l'efficacité des ressources (Objectif Thématique 4 et Objectif Thématique 6)
- ✓ Axe Prioritaire 3 - Renforcer les systèmes de gestion de risques (Objectif Thématique 5)
- ✓ Axe Prioritaire 4 - Promouvoir la biodiversité et les atouts naturels et culturels (Objectif Thématique 6)

Pour focaliser la mise en œuvre du programme dans le cadre des quatre Objectifs Thématiques sélectionnés, 6 priorités d'investissement ont été choisies parmi les options disponibles, conformément à l'article 5 du Règlement FEDER.

Sur la base de cette sélection de priorités d'investissement, 7 objectifs spécifiques pour le Programme ont été définis, « transférant » les grands objectifs de l'UE vers le contexte de l'Espace Atlantique et compte tenu des circonstances spécifiques et des besoins en matière de développement de l'espace couvert par le programme.

La figure ci-dessous illustre la stratégie du Programme pour la période de programmation 2014-2020 de l'Espace Atlantique:



CHAPITRE 2. DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES

2.1 Axe Prioritaire 1 - Stimuler l'innovation et la compétitivité

L'Axe Prioritaire 1 relèvera le défi d'accélérer la croissance intelligente dans la région Atlantique en encourageant des interventions destinées à stimuler l'innovation dans les secteurs communs identifiés aux stratégies régionales (RIS3) et dans lesquels l'Espace présente des avantages compétitifs. La Priorité sera mise en place au moyen des objectifs spécifiques suivants. Le premier a pour rôle le renforcement de la capacité d'innovation car il promeut la coopération entre les acteurs liés à l'innovation et le but du second est de faire un pas en avant en soutenant l'exploitation des résultats de l'innovation pour accélérer l'accès du marché à de nouveaux produits, services et processus, y compris les processus d'innovation dans les secteurs public et social.

Objectif Spécifique 1.1 : Renforcer les capacités d'innovation par la coopération pour favoriser la compétitivité

a) Résultats escomptés

ID	Objectif Spécifique 1.1
Specific Objective	Renforcer les capacités d'innovation par la coopération pour favoriser la compétitivité
Résultats escomptés	<p>Le changement souhaité sera la mise en place d'un cadre de coopération pour renforcer les liens entre les pôles et les réseaux et les acteurs de la recherche publics et privés. Le but est de favoriser l'innovation dans les domaines régionaux -clés de la spécialisation intelligente et de soutenir le renforcement des capacités pour améliorer les compétences et connaissances en innovation dans le secteur public, social et des entreprises.</p> <p>Pour obtenir une amélioration dans un cadre de référence présentant des standards d'innovation relativement faibles dans des secteurs essentiels de l'Espace Atlantique, le travail en réseau et les activités coopératives entre les centres de recherche, l'enseignement supérieur, les entreprises et le secteur public et social dans les cinq États-membres doivent créer un environnement favorable pour moderniser la capacité d'innovation.</p> <p>Le Programme peut aider à atteindre cet objectif d'amélioration des conditions générales pour encourager l'innovation auprès de la communauté entrepreneuriale, le secteur public et parmi les acteurs sociaux de l'Espace Atlantique. Il peut soutenir la collaboration transnationale entre les entreprises/secteur social/secteur public et les institutions de recherche/enseignement supérieur en facilitant la coopération entre le secteur public et les acteurs sociaux et en facilitant le regroupement transnational d'entreprises et la mise en place de réseaux d'entreprises transnationaux. Ces liens de coopération transnationale contribueront également à améliorer l'accès aux plateformes technologiques de pointe dans plusieurs secteurs, pour les chercheurs et les sociétés y travaillant et à offrir des services basés sur la technologie et la connaissance, accessibles au secteur privé, social et public.</p> <p>Par la coopération transnationale, l'Espace Atlantique 2014-2020 cherche à contribuer à la création de meilleurs cadres de coopération entre entreprises/organisations sociales/institutions publiques et Centres de recherche dans la région, dans plusieurs secteurs à haut potentiel et où des perspectives majeures peuvent être identifiées. La coopération ira ainsi encourager l'innovation privée, publique et sociale.</p>

b) Description du type et exemples d'actions et de contributions attendues pour les objectifs spécifiques correspondants

Le Programme vise le renforcement d'actions qui rassemblent les partenaires les plus pertinents pour améliorer la capacité d'innovation et la coopération dans les régions de l'Espace Atlantique. Les exemples de type d'actions à soutenir comprennent :

- ✓ L'établissement et le renforcement de réseaux d'innovation transnationaux, de réseaux de PME et de pôles, également en vue de leur internationalisation
- ✓ Développement de schémas de coopérations contribuant à organiser le développement de centres de ressources, pépinières et réseaux d'entreprises, infrastructures de recherche et d'innovation et pôles d'excellence régionaux
- ✓ Stimulation de la coopération triple (secteur public/université recherche/entreprise) et quadruple hélice (secteur public/université recherche/entreprise/utilisateurs finaux) régionale.
- ✓ Amélioration de la coopération intersectorielle au sein et entre les chaînes d'approvisionnement pour le lancement d'initiatives innovantes
- ✓ Développement de chaînes d'innovation régionales
- ✓ Développement d'actions pilote sur l'échange de connaissances et les outils de collaboration : par exemple plateformes d'innovation sociale, pôles d'innovation sociale, observatoires, plateformes internet
- ✓ Développement d'entreprises sociales et de pépinières sociales dans les réseaux de coopération transnationale.
- ✓ Développement de partenariats publics-privés pour travailler dans les domaines de spécialisation intelligente, établir des cadres transnationaux et des plateformes pour la coordination de politiques d'innovation comprenant la coordination des stratégies régionales RIS3, les initiatives de la gouvernance en matière d'innovation, les réseaux de compétences, les structures de regroupement de ressources ou les chaînes d'approvisionnement intégrées
- ✓ Augmenter les compétences des salariés en matière de technologies innovantes, produits, services ou processus innovants
- ✓ Renforcement des programmes de formation de formateurs et de stages, adaptation de l'enseignement et des systèmes de formation pour l'application et la diffusion de l'innovation et le soutien aux mécanismes de développement des capacités
- ✓ Développement d'initiatives de transfert de technologie
- ✓ Développement de stratégies innovantes et d'outils pour améliorer la créativité et l'esprit d'entreprise

c) Groupes visés et bénéficiaires

Les principaux types de bénéficiaires seront les suivants:

- ✓ Autorités nationales, autorités/collectivités locales et régionales

- ✓ Agences de développement régional et local
- ✓ Universités
- ✓ Instituts de recherche et centres d'innovation
- ✓ Parcs scientifiques et technologiques
- ✓ Services d'incubation d'entreprises
- ✓ Agences et centres de soutien aux entreprises
- ✓ Chambres de commerce
- ✓ Pôles
- ✓ Réseaux d'entreprises et associations, PME et entreprises sociales
- ✓ Associations de la société civile et ONG

Les groupes visés comprendront les bénéficiaires directs ainsi que la société civile et le secteur privé dans son ensemble qui bénéficieront des améliorations de l'écosystème de l'innovation.

Objectif Spécifique 1.2 : Renforcer le transfert des résultats de l'innovation pour contribuer à l'émergence de nouveaux produits, services et processus

a) Résultats escomptés

ID	Objectif Spécifique 1.2
Objectif Spécifique	Renforcer le transfert des résultats de l'innovation pour contribuer à l'émergence de nouveaux produits, services et processus
Résultats escomptés	<p>Le changement souhaité est un cadre de coopération amélioré qui relie les institutions de recherche, l'industrie, et les organisations du secteur public et social afin d'améliorer les mécanismes existants en vue du transfert de connaissance. Ceci contribuera à améliorer l'adoption de tous types d'innovation (l'innovation sociale, l'innovation de produit, l'innovation de service, l'innovation dans le secteur public etc.) facilitant le développement conjoint des activités menant à de nouveaux produits, processus et services</p> <p>Le Programme apportera sa contribution dans un cadre de référence où les entreprises, les sociétés et organisations publiques et sociales éprouvent les mêmes difficultés pour transformer la recherche européenne en produits et services à haute valeur ajoutée et à forte marge et des processus plus compétitifs.</p> <p>Le Programme facilitera l'accès au marché pour les résultats de l'innovation en contribuant à la création de startups et à la consolidation des créneaux d'excellence existants, liés à ces secteurs et domaines d'activité affichant un potentiel élevé, mais aussi pour mettre en œuvre des résultats d'innovation sociale et publique ayant pour but le développement de nouvelles solutions dirigées aux besoins publics et sociaux. Le Programme permettra aux entreprises, aux institutions du service public et aux associations de la société civile et ONG de travailler ensemble et de coopérer avec les institutions de recherche, en facilitant le transfert de connaissance dans le but d'accéder et d'utiliser les résultats innovants. Dans la pratique, cette activité, grâce à la coopération transnationale, se traduira par une meilleure connaissance du marché existant, des perspectives commerciales et des besoins sociaux dans un certain nombre de domaines-clé et de créneaux. Par ailleurs, l'exploitation des résultats des recherches pour le développement de nouvelles technologies, produits et services sera renforcée. Autrement dit, le Programme aidera les sociétés, le secteur public et associations de la société civile et ONG à travailler de manière plus rapprochée avec</p>

ID	Objectif Spécifique 1.2
	<p>les utilisateurs finaux, à connaître leurs besoins et limitations, à prendre contact avec les sources de connaissance et à promouvoir l'adoption de tout type de processus d'innovation et stratégique.</p> <p>Par la coopération transnationale, l'Espace Atlantique 2014-2020 cherche, dans certains domaines publics et sociaux ou de segments de marché à grand potentiel, à réduire l'écart entre le potentiel d'innovation existant et l'innovation actuelle mise en œuvre dans la région atlantique, en soutenant le développement de stratégies commerciales/sociales/publiques et de solutions permettant de relever ces défis.</p>

b) Description du type et exemples d'actions et de contributions attendues pour les objectifs spécifiques correspondants

L'objectif du Programme est de soutenir les actions qui renforcent les liens entre les acteurs de la recherche et de l'industrie pour accélérer l'accès du marché à de nouveaux produits, services et processus.

Plus particulièrement, les exemples d'actions à soutenir comprennent :

- ✓ Développement de mécanismes communs pour assurer une meilleure valorisation des ressources et des résultats de la recherche
- ✓ Conception et démonstration de nouveaux produits et services répondant aux besoins sociaux (innovation sociale)
- ✓ Conception et démonstration de nouveaux processus et outils portant sur l'efficacité des services publics
- ✓ Développement de modèles de transfert de connaissance transnationaux renforçant le transfert des résultats de RDT des institutions de recherche vers le secteur des entreprises (surtout des PME) pour engendrer de nouveaux produits et services.
- ✓ Développer les connaissances et outils d'information destinés à l'internationalisation des entreprises.
- ✓ Développement des mécanismes de réseau et plateformes pour la création de consortiums d'entreprises.
- ✓ Développer l'échange de données et les systèmes d'information du marché
- ✓ Réalisation d'une surveillance ciblée du marché et analyse des carences
- ✓ Développement d'outils d'intelligence et d'appui stratégique aux partenariats transnationaux d'innovation
- ✓ Développement de services et produits à haute intensité de connaissance
- ✓ Développement de produits innovants grâce aux approches coopératives (implication de l'utilisateur final, co-conception, innovation ouverte etc.)
- ✓ Transfert et développement de modèles ou solutions permettant aux PME de mettre en place une innovation générée par la demande basée sur la R&D.
- ✓ Développement de projets de démonstration pour tester la préparation du marché

- ✓ Soutenir le développement de différentes modes de financement de l'innovation telles que les mécanismes de capital-risque et d'autres instruments financiers pertinents

c) Groupes visés et bénéficiaires

- ✓ Les principaux types de bénéficiaires seront les suivants:
- ✓ Autorités nationales, autorités et collectivités locales et régionales, agences de développement régional et local
- ✓ Universités
- ✓ Instituts de recherche et centres d'innovation
- ✓ Parcs scientifiques et technologiques
- ✓ Services d'incubation d'entreprises
- ✓ Intermédiaires technologiques et institutions de transfert de technologie/connaissances
- ✓ Laboratoires d'essai
- ✓ Agences et centres de soutien aux entreprises
- ✓ Chambres de commerce
- ✓ Pôles
- ✓ Réseaux d'entreprises et associations, PME et entreprises sociales
- ✓ Investisseurs publics et privés
- ✓ Associations de la société civile et ONG
- ✓ Organisations de consommateurs et d'utilisateurs finals

Les groupes visés comprendront les bénéficiaires directs ainsi que la société civile et le secteur privé dans son ensemble lesquels bénéficieront des améliorations de l'écosystème de l'innovation.

2.2 Axe Prioritaire 2 - Encourager l'efficacité des ressources

L'Axe Prioritaire 2 contribuera à promouvoir l'efficacité des ressources dans l'Espace Atlantique par le biais de deux objectifs spécifiques différents : a) Promouvoir les énergies renouvelables et les modèles d'efficacité énergétique b) soutenir les initiatives de coopération transnationale consacrées à l'introduction des éco-innovations et de l'économie verte.

Objectif Spécifique 2.1 : Encourager le développement des énergies renouvelables et

l'efficacité énergétique

a) Résultats escomptés

ID	Objectif Spécifique 2.1
Objectif Spécifique	Encourager le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Résultats escomptés

Le **changement souhaité** est un cadre de coopération amélioré en vue d'un environnement institutionnel et technique adapté permettant de développer des conditions favorables pour le secteur des énergies renouvelables locales aboutissant à une meilleure position de l'Espace Atlantique dans le secteur des énergies renouvelables et l'adoption de modèles et de politiques d'efficacité énergétique.

Le **cadre de référence** commun est constitué par les grands enjeux auxquels les territoires doivent faire face en raison de la pression exercée sur l'environnement par l'industrie, l'économie et la société et de l'abondance des ressources naturelles (mer, rivières/estuaires, vent, biomasse etc.) Certains territoires sont déjà dotés d'énergies installées et/ou prévues (éolienne, houlomotrice), de bonnes capacités de production et de stratégies et politiques d'efficacité énergétique, ainsi que d'un nombre potentiel d'investisseurs et d'entreprises travaillant déjà dans ce secteur. L'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sont les piliers principaux de la durabilité dans le secteur énergétique. Dans le contexte actuel, la plupart des régions atlantiques ont encore un long chemin à parcourir avant de présenter de bonnes capacités en matière d'énergies renouvelables installées, dans un avenir prévisible et avant d'adopter des modèles énergétiques efficaces.

Dans ce cadre, les efforts principaux du Programme porteront essentiellement sur trois aspects différents : politique, social et technologique. En ce qui concerne l'environnement institutionnel, le **Programme contribuera** à la mise en place de conditions favorables pour développer le secteur des énergies renouvelables par le biais d'échanges sur les politiques locales portant sur plusieurs aspects suivants : développement d'énergies renouvelables, recherche, cartographie des ressources (projets cartographiques conjoints sur les ressources d'énergie renouvelables, structuration des centres d'excellence), partage de références en matière de pôles et clusters sectoriels et de cadre légal du secteur, promotion de bâtiments à faible consommation énergétique et d'appareils à haute efficacité énergétique. Le Programme facilitera la mise en place d'un travail conjoint sur le développement de politiques locales communes qui aideront tous les acteurs du marché de l'énergie à dépasser leurs différents obstacles, à établir des cadres de gouvernance en matière d'efficacité énergétique et à définir des modèles de formation standards, identifiant les compétences spécifiques et encourageant l'échange de savoir-faire. La coopération transnationale contribuera également à développer des méthodologies communes en vue d'une acceptabilité sociale (manières d'établir le dialogue avec les différentes catégories d'utilisateurs et consommateurs) et de l'implication des communautés et populations côtières concernant le développement des énergies marines renouvelables. La coopération contribuera également à développer les instruments technologiques et sociaux tels que les instruments de diffusion d'informations, à l'industrie et aux consommateurs finaux, portant sur les économies d'énergie et l'assistance technique permettant de faire des choix sur les différentes options d'efficacité énergétique.

Par la **coopération transnationale**, le Programme cherche à contribuer à l'amélioration des cadres institutionnels, techniques et sociaux pour promouvoir des

conditions favorables dans le secteur des énergies renouvelables en vue de l'adoption de stratégies énergétiquement efficiente (R-D compris), du transfert technologique, de la création de pôles, de test de solutions et de la diffusion des résultats.

b) Description du type et exemples d'actions et de contributions attendues pour les objectifs spécifiques correspondants

Les actions au titre de cet axe prioritaire visent le développement de conditions favorables au développement des énergies renouvelables grâce à la coopération transnationale. Les exemples d'actions à soutenir comprennent :

- ✓ Le développement de solutions technologiques, juridiques, en matière de compétences/formation, financières et organisationnelles dans le domaine des énergies renouvelables
- ✓ Identification des chaînes de valeur locale et potentielle et des principales particularités du secteur des énergies renouvelables
- ✓ Développement de cartes de compétences communes face aux besoins escomptés des promoteurs de projet et des fournisseurs de technologie des énergies renouvelables
- ✓ Amélioration de la coopération entre les acteurs publics, privés et de la recherche tout au long de la chaîne de valeur liée à l'énergie (essais de R&D, faisabilité & planification de projets, fabrication, installation, exploitation & maintenance, distribution, évaluation d'impact environnemental etc.)
- ✓ Développement de réseaux de pôles/clusters d'énergies (marines) renouvelables dans l'Espace Atlantique
- ✓ Amélioration de la gestion de l'espace pour renforcer l'usage des énergies marines renouvelables et terrestres
- ✓ Développement d'évaluations mutuelles et de réseaux de régions, d'agences économiques et d'organisations spécialisées dans le développement d'énergies renouvelables pour soutenir les stratégies à faibles émissions de carbone
- ✓ Amélioration de la coordination et intégration de la production et des systèmes de distribution de différents types d'énergies renouvelables
- ✓ Actions communes pour soutenir l'intégration des énergies marines renouvelables
- ✓ Sensibilisation à la pertinence et aux perspectives commerciales de l'énergie renouvelable
- ✓ Développement de campagnes d'information, de communication et de sensibilisation, ainsi que des méthodologies de concertation pour améliorer l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables
- ✓ Favoriser la bonne gestion de l'énergie par l'implication responsable des populations, communautés locales et des consommateurs (micro-génération, compteurs intelligents)

- ✓ Développement de politiques locales et d'outils pour la promotion de bâtiments à faible consommation, de l'économie d'électricité et d'appareils à très haute efficacité énergétique.

c) Groupes visés et bénéficiaires

Les principaux types de bénéficiaires seront les suivants:

- ✓ Autorités nationales, régionales et locales liées à l'énergie et aux transports
- ✓ Agences de développement régional et local
- ✓ Agences régionales et locales pour l'énergie
- ✓ Agences régionales et locales pour l'environnement
- ✓ Instituts de recherche et centres d'innovation
- ✓ Parcs scientifiques et technologiques
- ✓ Universités
- ✓ Fournisseurs d'énergie publics et privés
- ✓ Réseaux d'entreprises et associations du secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- ✓ Investisseurs publics et privés
- ✓ Communautés et populations locales
- ✓ Organisations de consommateurs
- ✓ Associations de la société civile promouvant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Les groupes visés comprendront les bénéficiaires directs ainsi que la société civile et le secteur privé dans son ensemble, lesquels bénéficieront des améliorations de l'écosystème de l'énergie durable.

Objectif Spécifique 2.2 : Encourager la croissance verte l'éco-innovation et l'efficacité environnementale

a) Résultats escomptés

ID	Objectif Spécifique 2.2
Objectif Spécifique	Encourager la croissance verte l'éco-innovation et l'efficacité environnementale
Résultats escomptés	Le changement majeur souhaité est le renforcement du cadre de coopération pour sensibiliser la région à l'éco-innovation et à l'efficacité environnementale. Cela comprend également la promotion d'une gestion efficace de l'activité commerciale et des organisations pour mieux prendre en compte ces deux concepts. De plus, sera facilité la mise en place d'une meilleure réponse à la demande publique et du marché en termes de produits et de services verts. Parallèlement l'introduction de politiques

d'offre et de demande à même de stimuler la recherche et l'innovation de la croissance verte seront soutenues.

Ce **cadre de référence** est caractérisé par un équilibre environnemental fragile présentant de nombreuses menaces résultant d'activités anthropiques (activités économiques comprises). Toute approche capable de minimiser ces impacts est susceptible de soulager l'Espace tout en contribuant à réduire l'usage de ressources, limiter la pollution, optimiser l'usage des services écosystémiques et augmenter la sensibilisation du public en général, des populations locales et des entreprises, à la nécessité d'un usage plus efficient et plus durable des ressources de nos territoires. Promouvoir la croissance verte et l'éco-innovation est une manière efficace d'aller dans cette direction tout en contribuant à la mise en place d'une croissance durable et intelligente, d'autant plus que la demande en termes de produits et de services environnementaux est croissante. Par ailleurs, il existe une base de ressources naturelles forte (notamment de ressources marines), des groupes de recherche consolidés traitant les thèmes environnementaux, une proximité des structures de connaissance et une politique générale de développement durable dans les régions atlantiques. Néanmoins, il existe des obstacles majeurs : incertitude autour des demandes du marché, rentabilité des investissements, rigidité des structures économiques et le fait que les prix du marché ne traduisent pas exactement les coûts et bénéfices environnementaux.

Dans ce contexte, compte tenu que de nombreux aspects limitent le développement de technologies respectueuses de l'environnement et l'adoption d'une production et de modèles de consommation plus durables, aucune mesure individuelle à elle-seule ne peut soutenir l'éco-innovation et l'efficacité environnementale. Le **Programme contribuera** à promouvoir une panoplie de mesures pour développer des produits innovateurs et des processus qui réduisent les impacts sur l'environnement (approche producteurs) mais mettant également l'accent sur l'acceptation sociale et culturelle de l'efficacité environnementale en tant que principe général de consommation (approche consommateurs). Le Programme encouragera le travail en commun, soutenant la définition de stratégies et de politiques locales pour mettre en place les aspects suivants : production et consommation durable (PCD), création et diffusion d'outils d'information destinés aux consommateurs sur l'efficacité environnementale, développement d'instruments et d'orientations facilitant les initiatives d'économie circulaire, création de la triple hélice d'éco-innovation, projets pilotes et de démonstration, diffusion d'instruments d'analyse portant sur l'efficacité écologique permettant aux sociétés d'évaluer et améliorer la performance environnementale des produits et services et promouvoir l'adoption d'outils de gestion (systèmes de gestion environnementale, gestion du cycle de vie, éco-conception et gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement.)

Par la coopération transnationale, le Programme va contribuer à mieux canaliser les investissements en matière d'éco-innovation et promouvoir des conditions favorables pour réduire l'intensité en matériaux et ressources des biens, des services et des déchets. Il va également promouvoir le recyclage ainsi qu'améliorer la durabilité et l'intensité des biens et services, encourageant la coopération des entreprises et contribuant finalement à la création de réseaux de soutien transnationaux plus efficaces et de structures qui informent, promeuvent et renforcent l'éco-innovation, l'efficacité écologique et la croissance verte au sein de l'Espace Atlantique.

b) Description du type et exemples d'actions et de contributions attendues pour les objectifs spécifiques correspondants

Exemples d'actions à soutenir:

- ✓ Développement de mécanismes pour transmettre les informations sur le besoin d'adopter des produits et services éco-innovants aux acteurs fondamentaux du secteur
- ✓ Développement de mesures et instruments pour stimuler l'adaptation de politiques et comportements soutenant la croissance verte et l'éco-innovation
- ✓ Développement de politiques, stratégies et plans de sensibilisation favorisant les comportements éco-innovants positifs.
- ✓ Développement d'outils de support pour la gestion des entreprises : outils d'analyse pour évaluer la performance environnementale de produits et services, gestion environnementale, gestion du cycle de vie, éco-conception et outils de gestion de la chaîne d'approvisionnement
- ✓ Promouvoir l'adoption de l'agenda 21 par le secteur privé
- ✓ Développement de l'économie circulaire / principes « du berceau au berceau » pour lancer de nouveaux produits ou mettre en place des méthodes de travail pour atteindre une croissance économique durable.
- ✓ Développement de mécanismes pour réduire la proportion de ressources (terre, eaux, minéraux) utilisés dans les processus industriels
- ✓ Développement de solutions pour réduire ou recycler les déchets industriels ou domestiques
- ✓ Développement d'actions pour réduire l'usage de ressources dans les entreprises et administrations et organisation d'évènements majeurs (festivals et grandes conférences)
- ✓ Développer des politiques et stratégies de soutien à l'éco-innovation pour créer une demande en produits et services éco-innovants
- ✓ Développement de systèmes d'information destinés aux consommateurs sur la performance en matière d'efficacité écologique des produits et services.

c) Groupes visés et bénéficiaires

Principaux groupes visés et types de bénéficiaires :

- ✓ Autorités nationales, régionales et locales liées à l'éco-innovation et à l'efficacité environnementale
- ✓ Agences régionales et locales de développement
- ✓ Agences régionale et locale de l'énergie
- ✓ Agences régionales et locales de l'environnement
- ✓ Instituts de recherche et centres d'innovation
- ✓ Parcs scientifiques et technologiques

- ✓ Universités
- ✓ Réseaux d'entreprises, organisations, associations et chambres de commerce du secteur
- ✓ Investisseurs publics et privés
- ✓ Collectivités locales
- ✓ Associations de la société civile et ONG
- ✓ Laboratoires vivants et groupes d'utilisateurs

Les groupes visés comprendront les bénéficiaires directs et la société civile en général qui bénéficieront des améliorations de l'écosystème de la croissance verte.

2.3 Axe Prioritaire 3 - Renforcer les systèmes de gestion de risques

L'Axe Prioritaire 3 sera utile au développement d'une meilleure gestion de l'environnement afin que les autorités régionales et les décideurs soient mieux préparés à s'adapter aux changements climatiques en se focalisant sur les risques potentiels identifiés au sein du territoire atlantique.

Objectif Spécifique 3.1 : Renforcer les systèmes de gestion de risques

a) Résultats escomptés

ID	Objectif Spécifique 3.1
Objectif Spécifique	Renforcer les systèmes de gestion de risques
Résultats escomptés	<p>Le changement majeur souhaité se traduira par un cadre de coopération renforcé contribuant à la réduction des risques et de leur impact, pour renforcer la sécurité de la population et de l'environnement, en améliorant la résistance et la capacité de planification des régions atlantiques au niveau local et régional dans la gestion des risques naturels et climatiques, ainsi que ceux qui dérivent des activités humaine.</p> <p>Ce changement positif sera obtenu à partir d'un cadre de référence dans lequel la façade atlantique est exposée à différentes pressions et menaces caractéristiques de ce vaste espace littoral et sa vulnérabilité aux effets du changement climatique. En outre, peu de coopération et des initiatives politiques locales limitées pour faire face à ces enjeux majeurs sont constatées, la capacité d'adaptation est également différente dans chaque région du programme. Par ailleurs, aucune région n'est parmi celles dont la capacité d'adaptation est la plus élevée.</p> <p>Cette contribution positive du Programme augmentera la capacité et la production de plans et stratégies de gestion de risques plus robustes dans les territoires de l'Atlantique afin de fournir une réponse adéquate et coordonnée aux risques potentiels inhérents. Ainsi, le Programme contribuera au développement et à l'amélioration des plans de gestion intégrée, à la gestion locale des risques, aux plans de réduction et prévention des risques, à la préparation d'une surveillance efficace, l'évaluation, les alertes, les rapport, la planification, la coordination et mécanismes de réaction aux menaces, les tests et déploiement de nouveaux outils de gestion de risques et au développement et à la diffusion d'outils de sensibilisation auprès des communautés et populations locales sur les bénéfices de la prévention et la gestion</p>

des risques (érosion côtière, submersion, inondations, pollutions marines et des eaux intérieures, pollutions des terres, eutrophisation, sécheresses et incendies etc.)

Par la coopération transnationale, l'Espace Atlantique 2014-2020 cherche à améliorer la coopération et à augmenter le nombre et la qualité des plans d'action et des stratégies coordonnées pour prévenir et gérer les risques résultant de plusieurs menaces comme celles liées aux changements climatiques aux activités économiques etc..

b) Description du type et exemples d'actions et de contributions attendues pour les objectifs spécifiques correspondants

Les actions à soutenir dans le cadre de cet Objectif Spécifique visent le renforcement de la capacité et des systèmes de l'Espace Atlantique en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques et aux activités humaines.

Les exemples d'actions à soutenir comprennent :

- ✓ Développement d'actions de prévention des risques (surveillance environnementale et systèmes de prévention ; outils pour améliorer la gouvernance et la coordination, gestion des crises et des urgences et réponses respectives ; outils de détection précoce ; systèmes d'alerte précoce ; cartographie ; évaluation des risques etc.)
- ✓ Coordination de l'usage de GMES (Global Monitoring for Environment and Security) et des systèmes de surveillance pour faire face aux menaces et appuyer les mesures d'urgence, l'usage coordonné des infrastructure des technologies de l'information nécessaire à l'échange d'informations et interopérabilité entre les réseaux de surveillance et l'environnement commun de partage d'informations au niveau de l'UE.
- ✓ Développement d'outils de sensibilisation liés à la prévention et à la gestion des risques
- ✓ Développement de l'implication responsable des populations et communautés locales en matière de prévention des risques et d'actions de récupération et de régénération
- ✓ Mise en réseau des ressources techniques et scientifiques disponibles dans l'Espace Atlantique : production conjointe de données sur l'évolution du trait de côte pour faciliter les mesures à appliquer au long de la côte atlantique d'après des données comparables.
- ✓ Développement d'initiatives de renforcement des capacités destinées aux acteurs impliqués dans la gestion et la prévention des risques, diffusion de données et outils de gestion des risques.
- ✓ Promouvoir l'interconnexion entre l'observation régionale côtière et océanique et les structures de sécurité maritime et côtières et leurs modèles de prévision
- ✓ Développement de méthodologies pour l'étude, les procédures, l'évaluation et la compensation des dommages liés aux risques dans le cadre de cet objectif

c) Groupes visés et bénéficiaires

Les principaux types de bénéficiaires seront les suivants:

- ✓ Autorités nationales, régionales et locales et communautés locales traitant la question des risques
- ✓ Agences régionales et locales de l'environnement
- ✓ Universités, instituts de recherche et centres d'innovation
- ✓ Organisations de protection de l'environnement et ONG
- ✓ Communautés et populations locales
- ✓ Associations de la société civile
- ✓ Secteurs économiques liés aux risques et à la gestion des risques

Les groupes visés comprendront les bénéficiaires directs ainsi que les communautés et populations locales et la société civile en général lesquelles bénéficieront d'une gestion territoriale et de stratégies de prévention des risques et de résilience renforcées.

2.4 Axe Prioritaire 4 - Promouvoir la biodiversité et les atouts naturels et culturels

L'Axe Prioritaire 4 répondra aux besoins en matière de protection de l'environnement et compte promouvoir l'identité culturelle pour rendre la région atlantique plus attractive aux communautés et populations locales et visiteurs. La priorité sera mise en place par le biais de deux objectifs spécifiques. Le premier encouragera la protection de l'environnement et la biodiversité afin de sécuriser et préserver les écosystèmes naturels considérés comme des atouts essentiels au développement futur de la région. Le deuxième portera davantage sur la capitalisation directe du patrimoine culturel et naturel pour améliorer l'attractivité de la région et par conséquent créer de nouvelles sources de richesse et d'activité économique.

Objectif Spécifique 4.1 : Améliorer la protection de la biodiversité et valoriser les services écosystémiques

a) Résultats escomptés

ID	Objectif Spécifique 4.1
Objectif Spécifique	Améliorer la protection de la biodiversité et valoriser les services écosystémiques
Résultats escomptés	<p>Le changement majeur souhaité sera une meilleure protection et préservation de la biodiversité ainsi qu'une valorisation accrue des ressources environnementales grâce à un cadre de coopération renforcé en mesure de mieux coordonner les systèmes de gestion environnementaux. Les mesures et politiques adoptées, ainsi que les systèmes de gestion dans les différentes régions de l'Espace Atlantique seront ainsi rendues plus compatibles. La coopération contribuera donc à améliorer les capacités de gestion dans les territoires à la fois en ce qui concerne la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et l'amélioration des services écosystémiques.</p> <p>L'impact des activités humaines actuelles, de plus en plus développées et diversifiées, notamment maritimes et côtières et l'évolution des conditions physiques dans un</p>

contexte de changement climatique qui constitue le **cadre de référence**, justifie le développement de méthodologies communes de surveillance, contrôle et suivi, d'apprentissage et de gestion adaptées à la préservation ce capital naturel commun.

Le **Programme contribuera** à atteindre cet objectif de promotion et protection de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes au moyen d'une coopération intensifiée. Cela favorisera l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces terrestres, aquatiques et marines, contribuant à stopper l'extinction d'espèces menacées et à développer et mettre en valeur les services écosystémiques y compris fournis par l'environnement marin. Cela aidera également à améliorer l'acquisition, l'organisation et la diffusion de la connaissance sur la biodiversité (aide à la recherche, facilitation, gestion, formation et programmes de sensibilisation).

Par la **coopération transnationale**, l'Espace Atlantique 2014-2020 cherche à contribuer à la mise en place d'un développement durable à long terme en améliorant la préservation et la compatibilité avec l'usage humain des écosystèmes naturels, particulièrement dans les régions maritimes, côtières et fluviales, renforçant et/ou élargissant les zones protégées. Le développement d'initiatives dans un cadre transnational permettra la mise en œuvre d'une approche environnementale plus intégrée, tenant compte des dimensions économiques et sociales dans la gestion des ressources et des espaces naturels.

b) Description du type et exemples d'actions et de contributions attendues pour les objectifs spécifiques correspondants

Les actions mises en place dans le cadre de cet Objectif Spécifique peuvent aider à développer la protection de l'écosystème et les actions de préservation de la biodiversité destinées à transmettre de meilleures connaissances sur les habitats et les espèces et à définir des règles et des procédures de gestion mieux adaptées.

Les exemples d'actions à soutenir comprennent :

- ✓ Actions visant à identifier, évaluer et développer des services écosystémiques et des infrastructures vertes ; développement de procédures de gestion des espèces emblématiques ou des espèces ayant un intérêt économique élevé (ressources halieutiques et espèces migratoires) et destinées à combattre les espèces invasives.
- ✓ Développement d'initiatives pour protéger et préserver les espèces naturelles, les paysages et les grands sites d'intérêt majeur afin de promouvoir les régions atlantiques.
- ✓ Développement d'actions pilotes destinées à tester de nouvelles solutions et méthodes concernant la préservation et la restauration de la biodiversité
- ✓ Développement d'initiatives coordonnées visant la cartographie des habitats des espèces naturelles et les fonds marins
- ✓ Développement de méthodes de gestion, de valorisation et d'évaluation portant sur le fonctionnement des espaces naturels et les services écosystémiques fournis
- ✓ Développement de méthodes visant un contrôle de qualité et l'amélioration des eaux côtières et intérieures.

- ✓ Développement du recueil et de la diffusion de données environnementales (réseaux d'observatoires environnementaux) pour améliorer les prévisions et la gestion environnementale
- ✓ Développement de méthodologies conjointes ou comparables pour définir et gérer les espaces naturels protégés en prenant en compte les aspects économiques
- ✓ Évaluation des modalités de gestion des aires marine et côtières et de l'impact sur les nouvelles activités économiques maritimes
- ✓ Développement de stratégies concertées pour combattre les macro-déchets

c) Groupes visés et bénéficiaires

Les principaux types de bénéficiaires seront les suivants:

- ✓ Autorités nationales, régionales et locales responsables de la protection de la biodiversité environnementale
- ✓ Agences de développement local et régional
- ✓ Agences régionales et locales de l'énergie
- ✓ Agences régionales et locales de l'environnement
- ✓ Instituts de recherche et centres d'innovation
- ✓ Parcs scientifiques et technologiques
- ✓ Universités
- ✓ Communautés locales
- ✓ Associations de la société civile encourageant la protection environnementale
- ✓ Acteurs du secteur économique liés à l'exploitation de ressources naturelles et des services écosystémiques

Les groupes visés comprendront les bénéficiaires directs ainsi que les visiteurs et la société civile en général qui bénéficieront d'un écosystème environnemental mieux protégé et concerté.

Objectif Spécifique 4.2 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour stimuler le développement économique

a) Résultats escomptés

ID	Objectif Spécifique 4.2
Objectif Spécifique	Valoriser les atouts naturels et culturels pour stimuler le développement économique
Résultats escomptés	Le changement majeur souhaité se traduira par un cadre de coopération amélioré pour mieux exploiter et préserver les atouts naturels et culturels de l'Atlantique. Le

but est de renforcer l'attractivité de la région pour les nouveaux visiteurs et de créer de nouveaux produits et services contribuant à développer les activités économiques et à créer de nouveaux emplois locaux, fixer et attirer les populations, et créer des synergies qui contribuent à l'amélioration du bien-être social des populations.

Le défi majeur à relever sera de renforcer l'identité de l'Espace Atlantique et d'améliorer son attractivité. Le **cadre de référence** comprend les pressions naturelles, climatiques, démographiques, économiques et urbaines auxquelles le patrimoine de la région est exposé ; mais également des paysages naturels de qualité bien préservés, une riche biodiversité et un important patrimoine culturel comprenant quelque 30 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le **Programme contribuera** à la mise en place d'un cadre d'échange et interaction des communautés/populations, autorités locales et organisations impliquées dans la protection et la promotion du patrimoine naturel et culturel afin de développer des outils et modèles communs adaptés. Les actions communes devront être conçues de façon à promouvoir et développer les territoires atlantiques, les paysages naturels (environnements maritimes et côtiers, géo parcs, ressources forestières, espaces verts, voies navigables, etc.), ainsi que le patrimoine culturel (tradition, histoire, gastronomie, industries culturelles etc.). L'impact de ces actions devra être ressenti sur le plan économique et social au niveau des communautés et populations locales. Seront promues des stratégies communes de valorisation du patrimoine culturel et naturel, de produits et services à forte valeur ajoutée y compris dans le secteur du tourisme. Le Programme facilitera la mise en valeur des activités économiques et productives traditionnelles, des services et différents secteurs et augmentera la rentabilité économique des activités liées à la culture et à l'environnement.

Par la **coopération transnationale**, l'Espace Atlantique 2014-2020 souhaite améliorer et capitaliser ses vastes atouts naturels et culturels pour créer de nouvelles sources de richesse. L'amélioration de l'attractivité des territoires contribuera à augmenter les visites et le nombre de touristes dans l'Espace Atlantique et à développer de nouvelles activités économiques locales et de nouveaux emplois ainsi qu'améliorer le bien-être des citoyens.

b) Description du type et exemples d'actions et de contributions attendues pour les objectifs spécifiques correspondants

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette priorité viseront une meilleure valorisation du patrimoine naturel et culturel de l'Espace Atlantique pour améliorer l'attractivité de la région et attirer de nouveaux visiteurs, développer l'activité économique et de nouveaux produits et services et créer des emplois au niveau local.

Les exemples d'actions à mettre en place sont les suivants :

- ✓ Développement de stratégies, de politiques et initiatives conjointes afin valoriser le patrimoine naturel et culturel de l'Espace Atlantique par les institutions publiques, les entreprises, les ONG et la population locale. Le but est de faire des ressources naturelles et du patrimoine culturel un atout de marketing territorial de la région Atlantique afin de créer de nouveaux produits spécifiques, des services et des outils ayant un impact économique au niveau local et régional.
- ✓ Développement d'actions conjointes pour préserver le patrimoine culturel
- ✓ Développement d'événements et activités culturelles

- ✓ Développement du tourisme culturel et des industries culturelles
- ✓ Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises du secteur culturel
- ✓ Développement de stratégies de promotion et marketing pour les activités culturelles
- ✓ Valorisation des atouts touristiques, culturels et du patrimoine existants
- ✓ Initiatives de valorisation de la création culturelle dans d'autres secteurs
- ✓ Développement d'initiatives conjointes de promotion d'une identité transnationale du patrimoine culturel atlantique pour améliorer l'attractivité touristique et développer l'économie locale
- ✓ Développement des industries créatives et artisanales dans l'Espace Atlantique
- ✓ Amélioration de l'attractivité des activités productives et économiques traditionnelles, des emplois et services
- ✓ Développement de filières et produits touristique : activités et sports côtiers, nautisme, croisières, produits du littoral, ruraux et fermier, gastronomie, bien-être, produits culturels, pèlerinages, évènements religieux et tourisme d'affaires
- ✓ Développement d'activités nautiques et de plaisance (développement intégré d'un secteur nautique, promotion de la croissance d'activités économiques dans les régions côtières, création d'emplois, intégration sociale et préservation des zones côtières.)
- ✓ Développement d'outils de gestion et échange de savoir-faire sur la valorisation économique des sites/zones protégées

d) Groupes visés et bénéficiaires

Les principaux types de bénéficiaires seront les suivants:

- ✓ Autorités nationales, régionales et locales responsables de la gestion, de l'exploitation et de la promotion des zones naturelles et/ou du patrimoine culturel
- ✓ Agences de développement régionales et locales
- ✓ Agences régionales et locales de l'environnement
- ✓ Agences de tourisme régionales et locales
- ✓ Réseaux d'entreprises et associations
- ✓ Chambres de commerce
- ✓ Communautés locales
- ✓ Associations de la société civile assurant la promotion du patrimoine naturel et culturel

Les groupes visés comprendront les bénéficiaires directs ainsi que la société civile en général et les visiteurs afin que le territoire atlantique soit mieux positionné et plus attractif pour les visiteurs et puisse développer l'emploi et l'activité économique au niveau local.